

LA POLITIQUE HABITAT SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-LÔ AGGLO

Programme local de l'habitat (PLH)

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est le document stratégique permettant l'observation, la définition et la programmation d'actions relative à la politique habitat sur le territoire. Saint-Lô Agglo s'est lancé dès 2017 dans la réalisation de son premier programme local de l'habitat et l'a adopté le 22 mars 2021. Ce dernier est devenu exécutoire le 30 mars 2021 jusqu'au 30 mars 2027.

Principes et objectifs

Au-delà de l'aspect réglementaire, le programme local de l'habitat de Saint-Lô Agglo représente un réel intérêt pour la communauté d'agglomération. En effet, il définit, à l'échelle du saint-lois et pour une durée de 6 ans (2021-2027), les principes et objectifs d'une politique qui vise à :

- répondre aux besoins en matière de logement et d'hébergement,
- valoriser et renforcer l'attractivité des centres-bourg : en travaillant sur la rénovation et la remise sur le marché de logements en centre-bourg
- favoriser le renouvellement urbain : développer des projets de rénovation et de réhabilitation à l'échelle d'îlots urbains,
- assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement sur le territoire en travaillant notamment sur la complémentarité entre les communes

À travers ce programme local de l'habitat, Saint-Lô Agglo prévoit un objectif global de 2 550 logements à produire, dont environ 800 en renouvellement urbain, réparti entre les 61 communes de manière à consolider l'armature territoriale définie par le schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Les actions

Au regard de ces enjeux, le programme local de l'habitat a défini 16 actions, réparties en 6 grands axes, en faveur de la rénovation du parc existant et du développement d'une offre de logements diversifiée :

- valoriser et optimiser le parc de logements existants, notamment via la mise en place d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et d'aides à la rénovation et à l'acquisition de logements vacants
- optimiser le tissu urbain existant, reconquérir le bâti existant, notamment en luttant contre les logements vacants
- adapter l'offre d'habitat aux besoins spécifiques
- maintenir la mixité sociale
- observer et développer la connaissance
- communiquer, animer le partenariat, accompagner les ménages

L'ensemble de ces actions représentent un budget global de près de 8 millions d'euros pour Saint-Lô Agglo.

Allez plus loin

Vous êtes intéressés par l'habitat et l'aménagement du territoire ?

Consultez ci-dessous le diagnostic, les orientations et le programme d'action du PLH.

Différentes actions du PLH font l'objet de convention ou de règlements d'aides précisant les modalités d'intervention de Saint-Lô Agglo et de ses partenaires.

Documents à votre disposition

Le PLH de Saint-Lô Agglo

Règlement d'aides de Saint-Lô Agglo et conventions

Bilan annuel du PLH

CONTACT



SAINT-LÔ AGGLO À VOS CÔTÉS

Service habitat

70 rue du Neufbourg
50000 Saint-Lô

02 14 29 00 38

Itinéraire

Courriel



CONTACTEZ-NOUS

SAINT-LÔ AGGLO

70 rue du Neufbourg

50000 Saint-Lô

Lundi au jeudi

8h30-12h/13h30-17h30

Vendredi

8h30-12h/13h-17h

02 14 29 00 00